Accusé de réception en préfecture
067-216704619-20200228-2020-02-28-PV-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

Département du Bas - Rhin
Arrondissement de Sélestat

COMMUNE DE SCHWOBSHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 FEVRIER 2020 à 19h00

Date de convocation : 24 février 2020

Nombre de conseillers élus: **11**
Nombre de conseillers en fonction: **10**
Nombre de conseillers présents: **10**

Sous la présidence de Madame KEMPF Denise, Maire

PRESENTS : BARMES Gabrielle, FROMMER Olivier, HAUMESSER Rémy, JEHL Sandrine, KLUMB Manu, OHNET Claude, ROHR Michel, SCHMITT Nathalie, ZUMSTEEG Jean-Denis.

ABSENTS :

ABSENTS Excusés :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 11/02/2020 et désignation d'un secrétaire de séance

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 février 2020 a été soumis à l'approbation du conseil municipal et transmis à la Sous-Préfecture de Sélestat Erstein.

Les fonctions de secrétaire de la présente séance sont confiées à Claude OHNET désigné unanimement.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

2. Création de poste

La réussite au concours de l'agent administratif nécessite la création du poste de Rédacteur – catégorie B pour pouvoir la nommer sur ce grade.

La création d'un poste de Rédacteur Territorial titulaire à temps non complet avec une durée hebdomadaire de service (DHS) de 17.5/35ème est envisagée.

Dans le même temps, le poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe titulaire avec une DHS de 17.5/35ème est à supprimer.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **AUTORISE** la création du poste de Rédacteur Territorial titulaire à temps non complet avec une DHS de 17.5/35ème,
- **CHARGE** Madame le Maire d'effectuer les démarches administratives,
- **DEMANDE** la mise à jour du tableau des effectifs.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

3. Chasse : révision du loyer

Madame Le Maire fait la lecture d'un courrier provenant du locataire de la chasse demandant une

Accusé de réception en préfecture
067-216704619-20200228-2020-02-28-PV-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

révision du prix du bail de chasse qui est actuellement de 3 900 €.

Il invoque les différents désagréments qu'il subit dans la forêt de Schwobsheim : présence de cavaliers pendant les battues, dégradation des installations (barrières et miradors), et manque de gibier.... De plus il se retrouve seul pour assurer le loyer puisque les 3 autres associés se sont retirés.

Il demande à ce que le loyer soit porté au niveau de la mise à prix du 29/01/2015, soit 2 200 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **ACCÈDE** à la demande de réduction du prix de la location de la chasse,
- **ACCORDE** une réduction du montant de 20%, soit un loyer de 3 150 € à partir de 2020,
- **CHARGE** Madame Le Maire de lui transmettre cette décision.

ADOPTE À 9 VOIX POUR ET 1 CONTRE.

4. Travaux d'élagage des grands arbres

Lors de la précédente séance, il avait été indiqué que l'Entreprise WIRTH serait contactée en vue d'une visite pour déterminer si l'élagage des grands arbres de la commune était nécessaire.

La visite a eu lieu le jeudi 20 février et un devis complet pour l'ensemble des arbres de la commune a été émis pour un total de 3 587.99 € HT, soit 4 305.59 € TTC.

L'assemblée propose de faire établir un second devis par une entreprise du secteur.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **VALIDE** la réalisation d'élagage des arbres de la commune,
- **PROPOSE** de retenir le fournisseur qui établira le devis le moins onéreux,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer le bon de commande pour la réalisation de ces travaux.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

5. Divers & Informations

- Ordinateur mairie et sauvegarde : L'installation du nouvel ordinateur et du système de sauvegarde (2 NAS : un situé en mairie et le second à l'école, avec synchronisation) est effective depuis le 7 février dernier. L'ancienne machine sera « nettoyée » et sera installée à l'école. De plus, une borne wifi sera également mise en place à l'école pour permettre le partage d'internet. Un devis de 342.00 € HT a été signé le 21 février en espérant une mise en place durant les vacances.

- Conseil Départemental : L'accord du concours financier du Conseil Départemental en vue de la réalisation des trottoirs de la rue Principale a été réceptionné en mairie en date du 21 février. La subvention est de 35% du montant des dépenses éligibles.

Nathalie SCHMITT quitte la salle à 20h10

- Dispositif des Voisins Vigilants : Comme il avait été demandé lors d'une précédente séance, contact a été pris avec les services de « Voisins Vigilants » en vue d'obtenir de plus amples informations sur ce dispositif. Il

Accusé de réception en préfecture
067-216704619-20200228-2020-02-28-PV-DE
Date de télétransmission : 03/03/2020
Date de réception préfecture : 03/03/2020

s'agit d'un outil de communication qui va permettre de créer du lien entre les habitants et la mairie sous différentes formes (mail, message sms…) mais qui requiert l'adhésion des habitants par leur inscription. Une convention de partenariat doit nécessairement être signée. Un engagement sur 4 années génèrerait un coût de 400€ annuel avec une augmentation de 5% par an.

- Vérification des installations électriques : Le Bureau Véritas propose d'effectuer la vérification annuelle des bâtiments communaux (Maire, Ecole, Salle des Fêtes, Atelier Communal et Eglise) le mercredi 1er avril. Il convient de confirmer ou déplacer ce rendez-vous en fonction de la nouvelle équipe municipale. Une visite conjointe entre l'ancien Adjoint et le nouveau serait de bon augure.

- Réhabilitation de la maison Alsacienne : Madame le Maire a contacté le Conseil Départemental en vue d'obtenir des informations sur un dispositif qui permet une participation financière lors de réhabilitation d'anciennes maisons. Il s'avère que la participation du Département est subordonnée à la participation financière de la commune. Dans le cas envisagé, si le dossier est validé, la participation du Département pourrait s'élever à 50 000€ maximum, uniquement si la commune collabore à hauteur de 8 335 €, soit 1667 € par appartement réhabilité.

- Forêt : Les gros coups de vent de ces derniers jours, ont fait tomber quelques arbres dans la forêt communale, dans la partie non gérée par l'ONF. Il est proposé d'informer les administrés que ce bois sera mis à leur disposition contre nettoyage des parcelles concernées. En cas de pluralité de candidat un partage sera effectué.

L'Adjoint puis Madame Le Maire remercient l'ensemble des Conseillers pour leur participation et leur implication au cours de ces 6 dernières années.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 20 h 20 mn

A Schwobsheim, le 02 mars 2020
Le Maire,
Denise KEMPF

MAIRIE DE SCHWOBSHEIM BAS-RHIN